



DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
23.11.2016 Bulletin 2016/47

(51) Int Cl.:
A45D 40/04 (2006.01) C09J 9/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **16305576.7**

(22) Date de dépôt: **18.05.2016**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
MA MD

(71) Demandeur: **Reboul S.A.S.**
74650 Chavanod (FR)

(72) Inventeur: **DOMY, Michel**
74960 Cran Gevrier (FR)

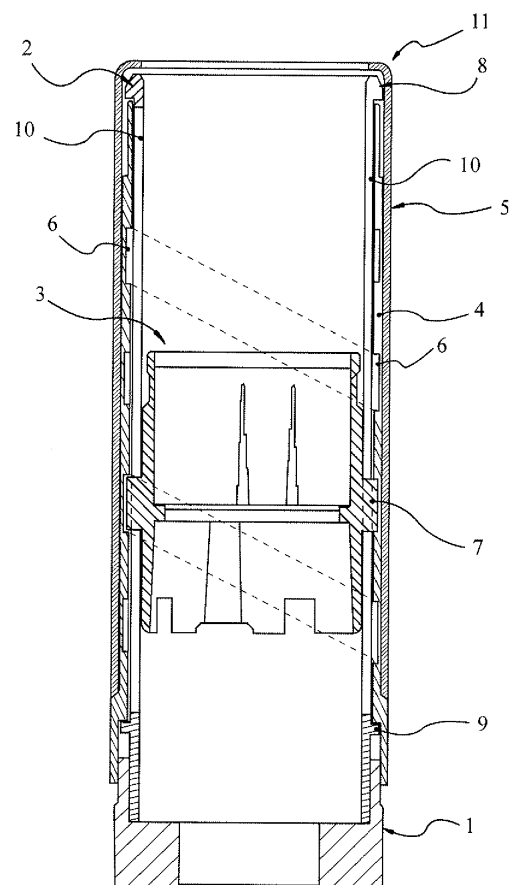
(74) Mandataire: **Gasquet, Denis**
CABINET GASQUET
Les Pléiades 24C
Park-Nord Annecy
74370 Metz Tassy (FR)

(30) Priorité: **18.05.2015 FR 1554431**

(54) **RESERVE DE COLLE D'UN ETUI COSMETIQUE**

(57) Etui cosmétique tournant, destiné à recevoir un produit cosmétique, tel qu'un bâton de rouge à lèvres ou de crème labiale, comprenant une chemise métallique (5) emmanchée sur une gaine en matière synthétique, caractérisé en ce qu'un dégagement (12) est agencé en partie supérieure au niveau de la jonction entre la gaine en matière synthétique et la chemise métallique (5).

FIG 2



Description

[0001] La présente invention concerne un moyen de retenue d'un excédent de colle, sous une forme d'une réserve agencée entre une chemise métallique et une

[0002] Lors d'opération de collage d'une chemise métallique sur une gaine en matière synthétique, telle qu'une enveloppe spiralée, l'emmanchement de cette dernière, a tendance à pousser la colle vers le haut de la pièce. En fonction de la quantité de colle déposée, la colle étirée vers le haut crée un bourrelet de colle au-dessus du haut de la spirale. Ce bourrelet vient frotter, selon les mécanismes, contre les pièces en mouvement et crée un défaut de fonctionnement.

[0003] Une chemise métallique est communément fixée par l'utilisation de colle. Ce mode de fixation requiert une quantité de colle précise, afin d'éviter toute bavure à l'extrémité supérieure de la chemise métallique. Lors de la fabrication d'étui cosmétique, en série, il est difficile d'appliquer une quantité de colle précise et homogène. Ces défauts de fonctionnement ne sont pas acceptables sur un étui de bonne facture.

[0004] La présente invention propose ainsi une réserve de colle, permettant de pallier aux inconvénients précités.

[0005] Ainsi, l'étui cosmétique tournant, destiné à recevoir un produit cosmétique, tel qu'un bâton de rouge à lèvres ou de crème labiale, comprend une chemise métallique emmanchée sur une gaine en matière synthétique, caractérisé en ce qu'un dégagement est agencé en partie supérieure au niveau de la jonction entre la gaine en matière synthétique et la chemise métallique.

[0006] Ajoutons que le dégagement est agencé dans la paroi externe supérieure de la gaine en matière synthétique, tandis que le dégagement est bordé latéralement par la paroi intérieure de la chemise métallique.

[0007] Précisons que le dégagement est continu sur toute la périphérie de la jonction entre l'enveloppe spiralée et la chemise métallique.

[0008] Selon un mode de réalisation, le dégagement est agencé dans la paroi interne supérieure de la chemise métallique, tandis que le dégagement est bordé latéralement par la paroi extérieure de l'enveloppe spiralée.

[0009] Selon un autre mode de réalisation, la gaine en matière synthétique est une enveloppe spiralée comprenant au moins une rainure hélicoïdale, tandis que l'étui cosmétique tournant comprend une gaine à glissière(s) comprenant en partie supérieure, un moyen de butée supérieur faisant saillie vers l'extérieur, dans laquelle est monté coulissant un curseur, destiné à recevoir ledit produit cosmétique, ledit curseur est équipé d'au moins un ergot engagé dans ladite glissière et se prolongeant dans la rainure hélicoïdale de l'enveloppe spiralée, cette dernière est emmanchée sur ladite gaine et est retenue, en partie supérieure, par le moyen de butée supérieur.

[0010] Selon le mode de réalisation précédent, le dégagement est bordé en partie supérieure par le moyen de butée supérieur de la gaine, tandis que la partie supérieure du dégagement vient en correspondance de la partie inférieure du moyen de butée supérieur de la gaine.

[0011] Précisons que selon le mode de réalisation précédent, le dégagement est localisé en partie supérieure d'au moins une extrémité supérieure d'une rainure hélicoïdale.

[0012] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention se dégageront de la description qui va suivre en regard des dessins annexés qui ne sont donnés qu'à titre d'exemples non limitatifs.

La figure 1 est une vue de face d'un étui de cosmétique.

La figure 2 est une vue en coupe d'un étui cosmétique.

La figure 3 est un grossissement de la figure 2 selon un mode de réalisation de l'invention.

[0013] Différents mécanismes d'étui tournant sont disponibles sur le marché comprenant une chemise métallique assemblée à une gaine en matière synthétique, telle qu'une enveloppe spiralée, une gaine inversée à glissière(s) ou un guide. A titre d'exemple, la suite de la description traitera en particulier d'un étui tournant comprenant une chemise métallique emmanchée sur une enveloppe spiralée.

[0014] Il est entendu que l'invention est adaptable à tout mécanisme d'étui tournant comprenant une chemise métallique emmanchée sur une gaine en matière synthétique.

[0015] Ainsi, un étui tournant, tel qu'illustré à la figure 2, est composé d'une couronne (1) solidaire ou faisant partie intégrante d'une gaine (2) à glissière (10), à l'intérieur duquel est monté mobile, en déplacement, un curseur (3) destiné à recevoir un produit cosmétique. La gaine (2) est enchâssée dans une enveloppe spiralée (4) montée en collaboration avec une chemise métallique (5). La gaine (2) et la couronne (1) forment un sous-ensemble, monté mobile en libre rotation axiale par rapport à l'ensemble formé par l'enveloppe spiralée (4) et la chemise métallique (5).

[0016] Dans la suite de la description, il est entendu que l'étui tournant est en position d'utilisation, à savoir la couronne (1) dirigé vers le bas.

[0017] La gaine (2) à glissière (10), permet d'entraîner le curseur (3) en translation axiale, lors de la rotation axiale de l'ensemble formé par la couronne (1) et la gaine (2). Cet ensemble est agencé de manière à ce que la rotation axiale de la couronne (1) entraîne le curseur (3) dans un mouvement de vrille. Ce mouvement se décompose en une rotation et une translation, toutes deux simultanées et axiales par rapport à l'ensemble formé par l'enveloppe spiralée (4) et la chemise métallique (5).

[0018] Notons que la gaine (2) comporte, avantageusement deux glissières (10) agencées de manière diamétralement opposée, ménagée longitudinalement dans au moins une portion de sa paroi cylindrique.

[0019] Précisons que la gaine (2) comprend un moyen de butée supérieur (8) et un moyen de butée inférieur (9) faisant saillies vers l'extérieur. En d'autres termes, ces moyens de butée (8, 9) sont avantageusement représentés par des nervures périphériques annulaires.

[0020] L'enveloppe spiralée (4) comporte dans sa paroi, au moins une rainure (6) en hélice, fermée au moins à son extrémité supérieure, de préférence deux rainures (6) hélicoïdales, diamétralement opposées. Au moins une rainure (6) est un alésage non traversant.

[0021] L'enveloppe spiralée (4) est retenue par le moyen de butée supérieur (8) et le moyen de butée inférieur (9) de la gaine (2).

[0022] La chemise métallique (5) comprend avantageusement, en partie supérieure, un rebord (11), faisant saillie vers l'intérieur.

[0023] Le curseur (3) comprend en outre au moins un ergot (7) traversant au moins une glissière (10) de la gaine (2) et coopérant avec au moins une rainure (6) de l'enveloppe (4). Au moins un ergot (7) coopère ainsi en coulissement avec au moins une glissière (10) permettant d'entraîner le curseur (3) en translation axiale par rapport à la couronne (1), lors de la rotation de l'ensemble formé par l'enveloppe spiralée (4) et la chemise métallique (5), en coopération avec au moins une rainure (6) hélicoïdale.

[0024] La partie haute de la couronne (1) vient s'insérer avantageusement entre la partie extérieure de la gaine (2) et la partie intérieure de l'enveloppe spiralée (4), en dessous des moyens de butée inférieurs (9) de la gaine (2).

[0025] Selon un mode de réalisation, l'étui tournant est doté d'un capot de fermeture, venant se positionner de manière amovible directement à l'extrémité libre de l'étui, et vient en position fermée se positionner autour de la chemise métallique (5) pour fermer complètement l'étui tournant de manière hermétique.

[0026] Selon un autre mode de réalisation, le capot de fermeture vient s'emmancher indirectement autour de la chemise métallique (5), via une nervure annulaire agencée en périphérie inférieure de cette dernière.

[0027] Ajoutons qu'un dégagement (12) est agencé en partie supérieure de la jonction entre l'enveloppe spiralée (4) et la chemise métallique (5).

[0028] Selon un mode de réalisation, tel qu'illustré à la figure 3, le dégagement (12) est localisé dans la partie supérieure de l'enveloppe spiralée (4) et débouche vers le haut. Ce moyen de retenue est agencé dans la paroi cylindrique externe supérieure de l'enveloppe spiralée (4), sous la forme d'un dégagement (12) sur la périphérie de cette dernière. Ce dégagement (12) est localisé en partie supérieure d'au moins une extrémité supérieure d'une rainure (6) hélicoïdale. La partie supérieure de l'enveloppe spiralée (4), et par extension, la partie supé-

rieure du dégagement (12), est bordée par le moyen de butée supérieur (8) de la gaine (2). Ce dégagement (12) est en outre bordé latéralement par la paroi intérieure de la chemise métallique (5).

[0029] Selon un autre mode de réalisation, le dégagement (12) est localisé dans la partie supérieure de la chemise métallique (5). Ce moyen de retenue est agencé dans la paroi cylindrique interne supérieure de la chemise métallique (5), sous la forme d'un dégagement (12) sur la périphérie de cette dernière. Ce dégagement (12) est agencé en correspondance, d'une partie supérieure d'au moins une extrémité supérieure d'une rainure (6) hélicoïdale. La partie supérieure du dégagement (12) vient en correspondance de la partie inférieure du moyen de butée supérieur (8) de la gaine (2). Ce dégagement (12) est en outre bordé latéralement par la paroi extérieure de l'enveloppe spiralée (4).

[0030] Selon une alternative de l'invention, résultant de la combinaison des deux modes de réalisation précédents, le dégagement (12) agencé en partie supérieure de la jonction entre l'enveloppe spiralée (4) et la chemise métallique (5), est représenté par une première partie de dégagement (12) au niveau de la chemise métallique (5) et une seconde partie de dégagement (12) au niveau de l'enveloppe spiralée (4). Ces deux parties de dégagement (12) venant en correspondance l'une avec l'autre. Il est entendu qu'une partie de dégagement (12) est un dégagement (12).

[0031] Par conséquent, lors d'opération de collage d'une chemise métallique (5) sur une enveloppe spiralée (4), l'excédent de colle est stocké dans le dégagement (12), permettant de supprimer totalement tout défaut de fonctionnement de l'étui tournant selon l'invention.

Revendications

1. Etui cosmétique tournant, destiné à recevoir un produit cosmétique, tel qu'un bâton de rouge à lèvres ou de crème labiale, comprenant une chemise métallique (5) emmanchée sur une gaine en matière synthétique, **caractérisé en ce qu'un** dégagement (12) est agencé en partie supérieure au niveau de la jonction entre la gaine en matière synthétique et la chemise métallique (5).
2. Etui cosmétique tournant, selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le dégagement (12) est agencé dans la paroi externe supérieure de la gaine en matière synthétique.
3. Etui cosmétique tournant, selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** le dégagement (12) est bordé latéralement par la paroi intérieure de la chemise métallique (5).
4. Etui cosmétique tournant, selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce**

que le dégagement (12) est continu sur toute la périphérie de la jonction entre l'enveloppe spiralée (4) et la chemise métallique (5).

5. Etui cosmétique tournant, selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le dégagement (12) est agencé dans la paroi interne supérieure de la chemise métallique (5). 5
6. Etui cosmétique tournant, selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** le dégagement (12) est bordé latéralement par la paroi extérieure de la gaine en matière synthétique. 10
7. Etui cosmétique tournant, selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la gaine en matière synthétique est une enveloppe spiralée (4) comprenant au moins une rainure hélicoïdale (6). 15
8. Etui cosmétique tournant, selon la revendication précédente, **caractérisé en ce qu'il** comprend une gaine (2) à glissière(s) (10) comprenant en partie supérieure, un moyen de butée supérieur (8) faisant saillie vers l'extérieur, dans laquelle est monté coulisant un curseur (3), destiné à recevoir ledit produit cosmétique, ledit curseur (3) est équipé d'au moins un ergot (7) engagé dans ladite glissière (10) et se prolongeant dans une rainure hélicoïdale (6) de l'enveloppe spiralée (4), cette dernière est emmanchée sur ladite gaine (2) et est retenue, en partie supérieure, par le moyen de butée supérieur (8). 20 25 30
9. Etui cosmétique tournant, selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** le dégagement (12) est bordé en partie supérieure par le moyen de butée supérieur (8) de la gaine (2). 35
10. Etui cosmétique tournant, selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** la partie supérieure du dégagement (12) viens en correspondance de la partie inférieure du moyen de butée supérieur (8) de la gaine (2). 40
11. Etui cosmétique tournant, selon l'une quelconque des revendications 7 à 10, **caractérisé en ce que** le dégagement (12) est localisé en partie supérieure d'au moins une extrémité supérieure d'une rainure (6) hélicoïdale. 45

50

55

FIG 1

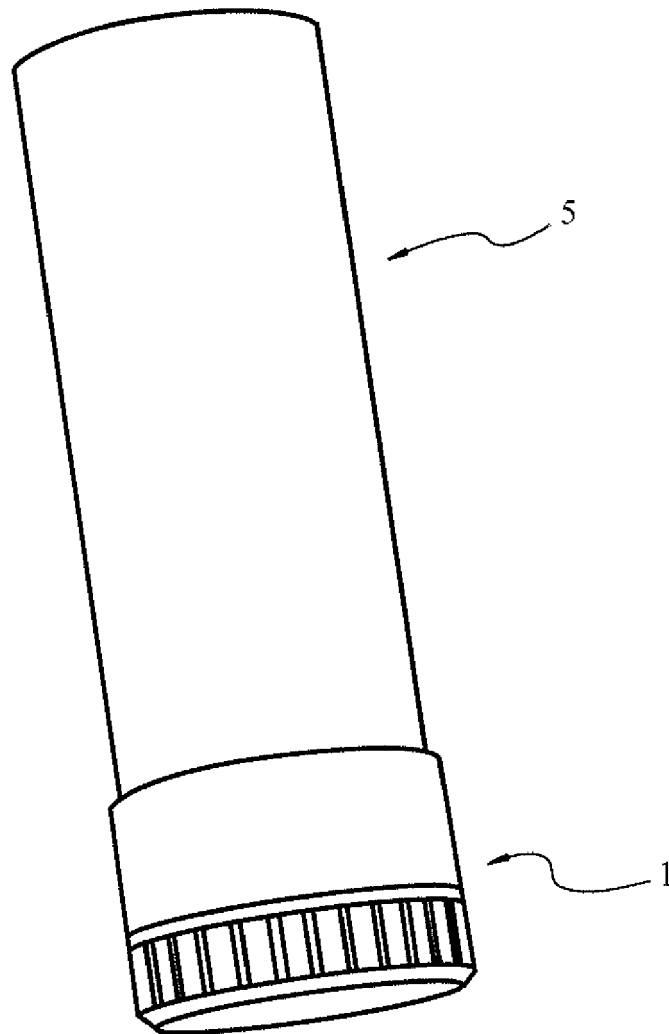


FIG 2

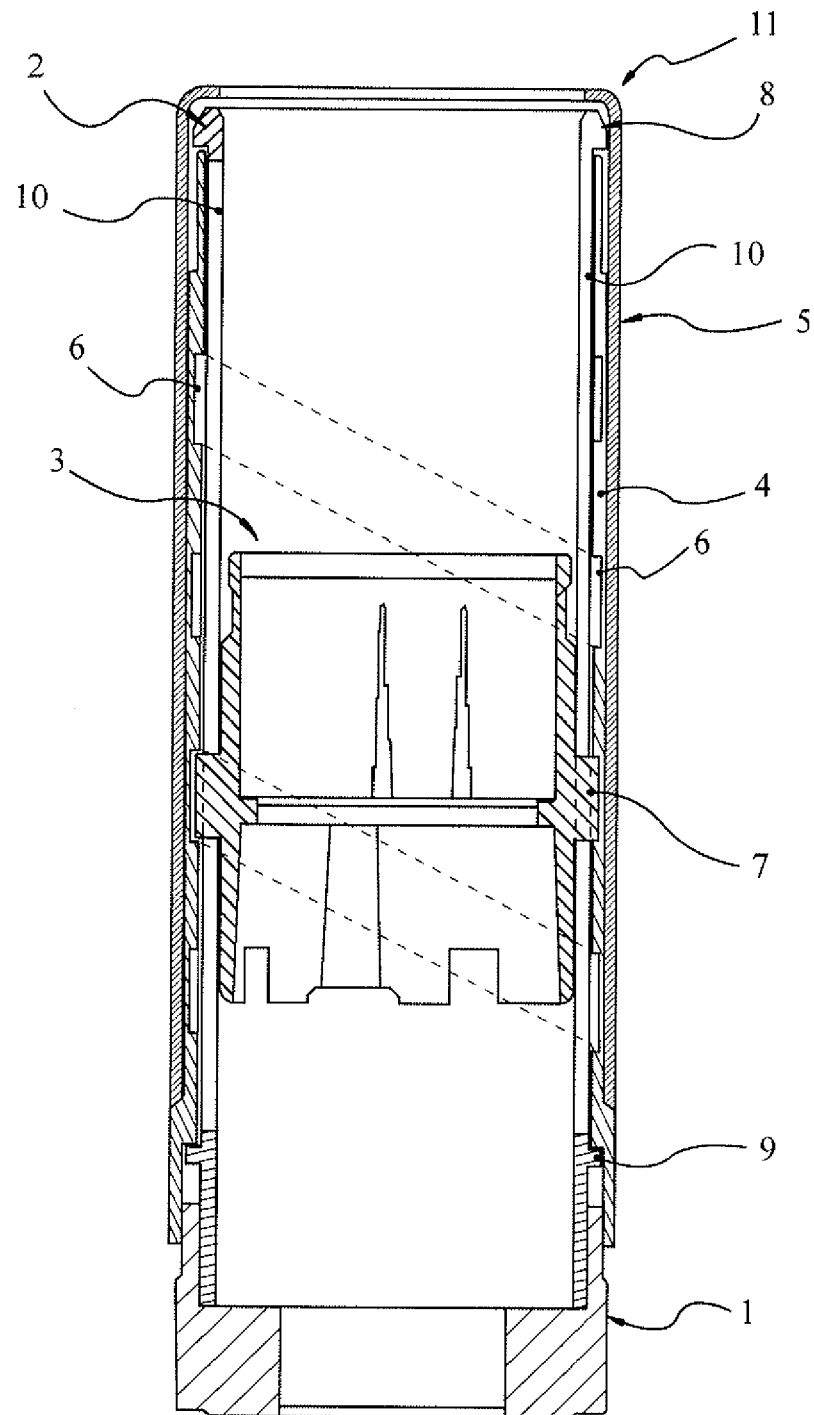
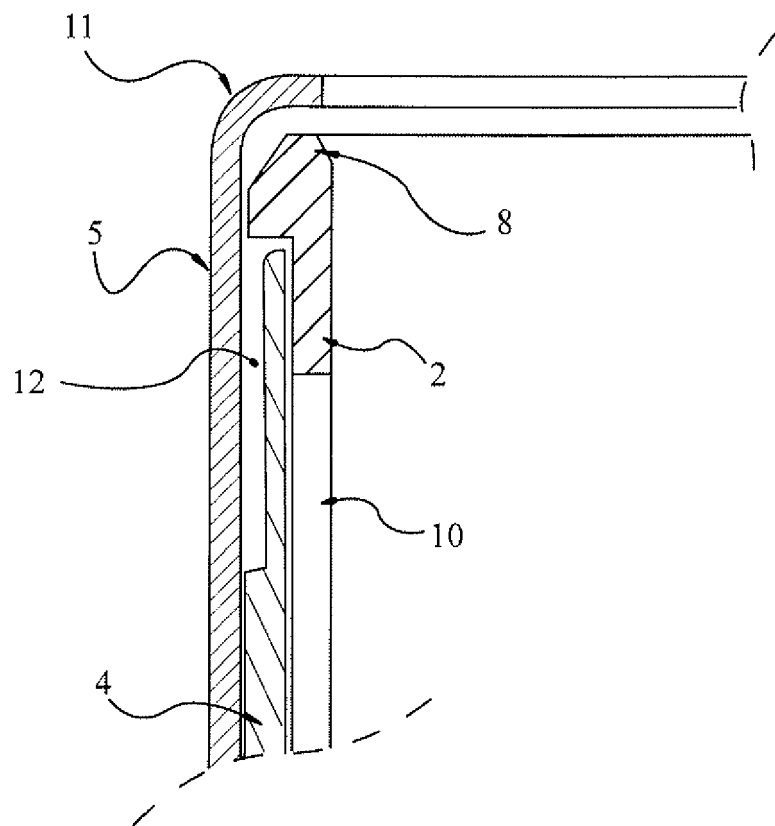


FIG 3





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 16 30 5576

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	WO 95/07639 A1 (REBOUL SMT [FR]; SUSINI CLAUDE [FR]) 23 mars 1995 (1995-03-23) * page 1, lignes 13-20 * * pages 4-6 * * figures *	1-11	INV. A45D40/04 C09J9/00
X	GB 925 270 A (ARTISTIC CONTAINERS LTD; FREDERICK ALBERT HARMAN) 1 mai 1963 (1963-05-01) * page 2, ligne 35 - page 3, ligne 28 * * figures 1,2 *	1-11	
X	JP H07 33208 U (-) 20 juin 1995 (1995-06-20) * figures *	1-11	
A	GB 798 044 A (ANTHONY GUSTAV DE ROTHSCHILD; EDMUND LEOPOLD DE ROTHSCHILD; LEOPOLD DA) 16 juillet 1958 (1958-07-16) * figures 1-5 *	4	
A	US 6 200 049 B1 (PINHEL JOAQUIM JOSE LOPES [VE] ET AL) 13 mars 2001 (2001-03-13) * abrégé * * figures *	4,11	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) A45D C09J
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 21 septembre 2016	Examineur Frank, Lucia
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 16 30 5576

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

21-09-2016

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 9507639 A1	23-03-1995	FR 2709934 A1 WO 9507639 A1	24-03-1995 23-03-1995
GB 925270 A	01-05-1963	AUCUN	
JP H0733208 U	20-06-1995	JP 2596477 Y2 JP H0733208 U	14-06-1999 20-06-1995
GB 798044 A	16-07-1958	BE 554998 A FR 1172681 A GB 798044 A	21-09-2016 13-02-1959 16-07-1958
US 6200049 B1	13-03-2001	AR 026649 A1 BR 0005628 A CO 5280194 A1 MX PA00010472 A US 6200049 B1	19-02-2003 27-11-2001 30-05-2003 20-08-2002 13-03-2001

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82